

# UN / UNE DIRECTEUR/DIRECTRICE DE LA RÉGIE EAU

Cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Sous l'autorité de Madame la directrice du cycle de l'eau, le directeur ou la directrice de la régie eau sera chargé (e) des missions suivantes :

## Missions

- Assurer la gestion technique, administrative et financière de la régie eau (régie à autonomie financière uniquement – 14 agents – territoire de 20 communes – 9 500 abonnés)

## Activités principale

- Organisation technique et administrative de l'activité de la régie, établissement des procédures
- Gestion du personnel de la régie
- Préparation du budget en concertation avec le service financier, établissement des bilans comptables, suivi budgétaire
- Suivi de l'évolution des indicateurs de performances et analyse la qualité du service produit
- Suivi des contrôles réglementaires de l'eau et des installations
- Suivi et application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité pour le personnel
- Préparation et suivi des réunions du conseil d'exploitation (rapport, délibération, etc)
- Etablissement des contrats et marchés publics (pièces techniques et financières)
- Participation ou suivi des études et des travaux (investissement, travaux lotisseurs, étude interconnexion, suivi de DUP, etc)
- Information et conseil aux usagers, réponse et suivi des réclamations, suivi des réclamations usagers
- Tenue des astreintes de décision en alternance
- Veille réglementaire

## Relations fonctionnelles

- Relation quotidienne avec les autres services de la CAPSO (cycle de l'eau, marchés, financier, etc) et les élus du conseil d'exploitation
- Relations régulière les partenaires financiers (Agence de l'Eau), les services de l'Etat, les communes, les usagers, les entreprises et bureaux d'études.

## Conditions d'exercice

- Travail en bureau
- Déplacements pour les réunions – Permis B obligatoire
- Horaires réguliers avec des réunions ponctuellement le soir
- Disponibilité et flexibilité dans le travail
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité

## Autonomie et responsabilités

- Autonomie dans l'organisation du travail
- Missions contrôlées et évaluées par la Directrice Cycle de l'Eau

## Exigences requises

### Savoirs :

- Connaissances du cadre réglementaire général des collectivités territoriales
- Connaissances réglementaires et techniques dans le domaine de l'eau potable
- Connaissance des techniques en hydraulique, systèmes de mesures et télégestion
- Connaissance en terme de management
- Maîtrise de l'outil informatique (logiciels bureautiques)

### Savoir-être :

- Rigueur et motivation
- Sens relationnel, sens de la diplomatie et de pédagogie
- Qualité rédactionnelle
- Esprit de synthèse
- Aptitude à travailler en équipe
- Etre force de propositions

**POSTE À POURVOIR DÈS QUE POSSIBLE**

**Merci d'adresser avant le 28/01/2019** : lettre de candidature accompagnée d'un curriculum-vitae à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer – 2 rue Albert Camus – CS 20079 – 62968 LONGUENESSE CEDEX ou à l'adresse mail suivante : [c.beutin@ca-pso.fr](mailto:c.beutin@ca-pso.fr)